

Bien traiter le bois et le faire savoir :

Le classement et le séchage du bois désormais intégrés à la Charte des Bonnes Pratiques FCBA



Charte de bonnes pratiques FCBA

Traitement de surface des Bois
Classement des Sciages
Séchage des Bois

En 2021, FCBA lançait une Charte des Bonnes Pratiques dédiée aux entreprises souhaitant améliorer et valoriser leur savoir-faire en matière de préservation de la surface du bois.

Tous les professionnels (scieurs, charpentiers...) pouvaient ainsi se démarquer en étant accompagnés dans la maîtrise des incontournables du traitement et de la préservation de surface, tout en valorisant leur savoir-faire.

FCBA élargit aujourd’hui cette Charte des Bonnes Pratiques au classement des sciages et au séchage du bois, couvrant ainsi toute la chaîne des process de traitement du bois.

Les performances mécaniques, thermiques et acoustiques du bois sont unanimement reconnues. Mais pour qu’elles perdurent, il est indispensable d’assurer un traitement adapté du matériau.

C’est dans cette dynamique que l’Institut technologique FCBA a lancé en 2021, une Charte des Bonnes Pratiques, associant des formations et un suivi périodique et externe des compétences du professionnel. Jusqu’à présent, cette charte se concentrerait sur le traitement de préservation de surface : un périmètre aujourd’hui élargi au classement des sciages et au séchage des bois.

Le classement des sciages, une nécessité constante

Divisé en 5 classes déterminant chacune un degré de résistance à l’humidité, le classement du bois est un gage de performance et de qualité pour les sciages. Il est donc essentiel, pour assurer la qualité et la pérennité du bois, que ce procédé soit réalisé dans les règles de l’art. Dans ce domaine, les bonnes pratiques de la charte FCBA s’identifient notamment par :



Charte de bonnes pratiques FCBA

Classement des Sciages

- La formation des opérateurs, chefs d’équipe en charge de classement de sciage ;
- La vérification, par échantillonnage, du classement pratiqué aux étapes les plus appropriées ;
- La tenue régulière d’un poste de classement au minimum sur 50 % du temps et le suivi de qualification ;
- Etc.

Le séchage, un procédé peu mis en œuvre



Charte de bonnes pratiques FCBA

Séchage des Bois

Le séchage artificiel des bois offre plusieurs avantages : rapidité, meilleure qualité, meilleur taux d’humidité..., à condition que ce procédé soit bien maîtrisé. Dans le cas contraire, des déformations, des fentes ou des discolorations peuvent rapidement apparaître et détériorer le matériau. Dans sa Charte des Bonnes Pratiques, FCBA souligne qu’un professionnel doit notamment :

- Tracer les tables de séchage employées par rapport aux contrôles de teneur en humidité réalisé en fin de cycle ;
- Archiver les cycles de traitement incluant au minimum la température interne dans la cellule, l’humidité d’équilibre dans la cellule et/ou humidité relative de l’air associée, la teneur en humidité des bois ; la date et l’heure ;
- Entretenir et étalonner régulièrement les sondes des différents organes du séchoir et de la régulation associée ;
- Etc.

La Charte des bonnes pratiques... en pratique

Tous les professionnels qui produisent et commercialisent des sciages peuvent adhérer à la Charte des Bonnes Pratiques sur la thématique du classement et/ou du séchage et/ou de la préservation par traitement de surface. Ils peuvent contacter directement FCBA [ici](#).

Une fois adhérents, ils pourront alors :

- Recevoir une formation initiale sur site, éligible auprès des organismes de formation, associant une partie théorique et pratique.
- Bénéficier d'un suivi annuel en termes de maintien des compétences du personnel
- Apposer le logo de la charte sur les documents commerciaux et site Internet... lui permettant ainsi de se démarquer et de faire savoir son savoir-faire.

Le droit d'usage de la Charte des Bonnes Pratiques est attribué pour 2 ans.

À propos de l'Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement)

L'Institut technologique FCBA et ses équipes d'experts accompagnent les entreprises des filières forêt-bois et ameublement dans leur développement et leur conception de produits et de projets. L'innovation technologique est au cœur de ses missions, pour permettre aux entreprises une constante compétitivité.

Ses activités se regroupent autour de trois grands axes :

1. Mettre son savoir-faire et ses compétences à la disposition des entreprises : transfert technologique, consultance, assistance technique, essais, formation, information ;
2. Accompagner les professions pour qu'elles occupent une place de leader sur les marchés nationaux, européens et internationaux : normalisation, certification, qualité, technologies de pointe ;
3. Acquérir, centraliser, gérer et diffuser l'information scientifique et technique : recherche et développement, veille économique, réglementaire, technologique, documentation.

Son champs d'action couvre les secteurs de :

- la forêt : génétique, sylviculture, récolte forestière, approvisionnement ;
- la 1re transformation : scierie, pâte à papier, biomolécules, chimie du végétal, panneaux, énergie ;
- la 2e transformation et la construction : structure, revêtements, palette, emballage, ouvrages, menuiserie, gros œuvre, parement ;
- l'ameublement et l'aménagement : mobiliers domestiques et professionnels, multi matériaux, intérieur, extérieur, urbain ;
- l'environnement : matériaux biosourcés, économie circulaire, bilan carbone, santé multi-secteurs.

www.fcba.fr